

Questions orales

Il doit signer cette lettre et il lui incombe alors de justifier ce vol et de répondre à des questions comme celles qui viennent tout juste d'être posées.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES INVESTISSEMENTS DANS LE GROUPE CAST

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, le ministre et d'autres ministériels semblent ne pas comprendre l'objectif que nous visons de ce côté-ci de la Chambre, soit de redonner un peu d'honorabilité et d'intégrité aux initiatives gouvernementales...

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: ... à cet égard, pour éviter le plus possible la création de postes inutiles pour les électeurs superfétatoires des libéraux du Canadien National, création possible grâce à d'autres investissements dans la société Cast et pour mettre un terme au fiasco, nous le savons maintenant, du projet Challenger de la société Canadair, de 1.5 milliards de dollars...

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire-t-il poser une question?

M. Forrestall: Certainement, ma chère, que je désire en poser une...

Mme le Président: Ne m'appellez pas «ma chère» mais bien «Madame le Président».

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Madame le Président. J'en suis plus que sûr.

Le ministre des Transports n'est pas sans savoir que le comité permanent attend que les négociations entre le CN et la société Cast soient terminées avant de reprendre ses audiences relativement au rapport annuel du CN. En ce qui a trait à la décision que le cabinet doit maintenant prendre au sujet d'autres investissements, puis-je maintenant demander au ministre s'il est prêt à s'engager à consulter ses collègues du cabinet siégeant au comité spécial et à leur conseiller de ne prendre aucune décision tant que le comité permanent n'aura pas terminé son étude du rapport annuel du CN et tant que l'audience en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions portant sur les tarifs réduits accordés à l'ouest de Montréal n'aura pas pris fin? Étant donné que c'est la seule façon pour les intéressés d'intervenir, s'engage-t-il à ce qu'aucune décision ne soit prise avant que la Commission canadienne des transports n'ait terminé toutes ses audiences sur la fusion des sociétés Cast et CN en septembre ou au début de l'automne.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, aucune décision n'a été prise et mes collègues du cabinet peuvent donc décider, après avoir entendu cette question, de prendre certains des points soulevés en considération. D'ailleurs, on a déjà tenu compte d'une partie d'entre eux. Cependant, je ne peux que préciser que la fusion des sociétés Cast et CN constitue une affaire commerciale. Si vous attendez d'obtenir l'autorisation de la CCT, vous risquez d'attendre longtemps, primo parce qu'il faut du temps pour prendre une décision et secundo parce qu'on peut en appeler, etc. Il s'agit d'une transaction commerciale et l'on ne peut empêcher le

monde de tourner en attendant l'autorisation des organismes de réglementation. Dans le passé, l'approbation de la Commission canadienne des transports pouvait être obtenue après coup. Ainsi, je ne vois vraiment pas pourquoi nous devrions empêcher le monde de tourner pour être agréable au député qui a posé la question.

LE MOMENT OÙ LA DÉCISION DU CABINET A ÉTÉ PRISE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, le ministre n'admet-il pas qu'il est pour le moins étrange que le cabinet autorise l'une de ses principales sociétés de la Couronne à s'engager dans une aventure privée contestable au moment même où elle fait l'objet d'une enquête en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai bel et bien consulté le ministre de la Consommation à ce sujet, et il m'a fait savoir que l'enquête menée en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'avait rien à voir avec les circonstances, les facteurs, les conditions et le reste entourant la fusion éventuelle entre le CN et Cast. J'ai donc pris cette précaution avant d'approuver de façon définitive les négociations entre les deux parties.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES DE L'HYDRO-ONTARIO

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il le sait, l'Hydro-Ontario a emmagasiné des millions de gallons d'eau radioactive à Pickering, ce qui ne représente qu'une partie des déchets provenant du réacteur atomique construit dans le cadre du désastreux programme d'énergie nucléaire qui a laissé une dette de 16 milliards de dollars à l'Hydro-Ontario et aux Ontariens.

Le ministre sait aussi que l'Hydro-Ontario a annoncé récemment que, pour s'éviter la dépense qu'entraînerait la construction de l'usine de traitement promise il y a quatre ans à la suite d'une fuite radioactive dans le lac Ontario, elle transportera l'équivalent d'un plein camion de ce dangereux poison radioactif tous les deux jours jusqu'à Port Darlington, en passant par Ajax, Whitby et Oshawa. Le ministre, ce chien de garde édenté de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, lui-même s'engagera-t-il aujourd'hui à empêcher l'Hydro-Ontario de mettre en danger la santé des générations présentes et futures de Canadiens et à faire en sorte qu'elle dépense l'argent nécessaire pour traiter les déchets nucléaires en toute sécurité?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, des directives du gouvernement ont été émises concernant la sécurité en ces matières et l'Hydro Ontario a été obligée de les suivre. De plus nous avons l'intention de nous assurer que les règlements émis concernant la façon de disposer des déchets nucléaires soient suivis dans ces circonstances comme en toute autre circonstance.